

République française

Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FÉVRIER 2025

Convoqué le 17 Février 2025, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 21 Février 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoirs : TERRIER Blandine à MENIS Alexandre

Excusé : ROMEAS Frédéric

SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mme MOULIN Martine comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024 (décision unanime)

PROGRAMME VOIRIES 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 22 janvier 2025. La remise des offres était fixée au vendredi 14 février 2025 et la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 20 février 2025 à 20h00.

Au vu de l'analyse des offres, du rapport de vérification et après calcul des résultats de pondération établis par le bureau d'études LÉLA, la commission propose de retenir l'entreprise BORNE TP de Marlhes.

Monsieur le Maire propose de signer le marché de travaux du programme voiries 2025 avec l'Entreprise BORNE TP à Marlhès, pour un montant de 165 733,50 € HT soit 198 880,20 € TTC, se décomposant comme suit :

- TRANCHE FERME..... : 137 171,50 € HT soit 164 605,80 € TTC,
- TRANCHE OPTIONNELLE 1..... : 4 167,00 € HT soit 5 000,40 € TTC,
- TRANCHE OPTIONNELLE 2..... : 24 395,00 € HT soit 29 274,00 € TTC.

Marc CROUZET demande si les qualités des enrobés seront les mêmes et si les communes ayant déjà travaillées avec cette entreprise sont satisfaites. Il est répondu que cette entreprise a toutes les références nécessaires pour la réalisation de ces travaux (humains et matériels) et qu'elle travaille déjà avec de nombreuses entreprises qui en sont entièrement satisfaites.

Marc CROUZET demande si l'on peut ajouter au marché les reprises des voiries abimées lors des crues d'octobre 2024. Il est répondu que cela est envisageable.

Jean-Paul BANCEL demande quels linéaires sont concernés. Il est précisé qu'il s'agit de la voirie du hameau des Chomets et une partie de la voirie de Chapat. Une estimation par le bureau d'étude LÉLA chiffre ceux-ci à environ 12 000 €.

Jean-Paul BANCEL demande des précisions sur le prix à la tonne des enrobés. Il est alors présenté le tableau d'analyse des offres avec les tarifs proposés par les entreprises. Il est précisé que les travaux devraient commencer en avril 2025.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

DESIGNATION DE RÉFÉRENTS « APOSTILLE »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice qui a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et la dématérialisation des procédures administratives, il y a lieu de nommer 2 référents sur la commune de Montregard.

Ces procédures permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire des documents nécessaires à leur activité. Cette réforme entre en vigueur le 1^{er} mai 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère une base de données notariales des signatures, dont celles des communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer comme référents :

- Monsieur Gilles JURY, Maire
- Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{er} adjoint

Florence MONTERYMARD-GRAS demande pour combien de temps sont nommés ces référents. Il est précisé que c'est pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

TARIFICATION LOCATION SALLE MULTIACTIVITES

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux d'agrandissement de la salle multiactivités, les tarifs avaient été modifiés par délibération de 20 décembre 2023. Il est cependant nécessaire de prévoir une caution pour les locations les jours de semaine.

Monsieur le Maire propose la tarification suivante :

DUREE DE LOCATION	RESIDANT COMMUNE		EXTERIEUR COMMUNE	
	SANS CUISINE	AVEC CUISINE	SANS CUISINE	AVEC CUISINE
Week-end (caution 1 000 € + 250 € pour nettoyage cuisine)	420 €	500 €	550 €	650 €
Location supplémentaire (1 jour avant ou rendu 1 jour après)	100 €		100 €	
Location à la journée en semaine (du lundi au jeudi) - manifestation ne générant pas de recettes - particuliers, entreprises ou associations	200 € + caution 1 000 €	300 € + caution 1 000 €	200 € + caution 1 000 €	300 € + caution 1 000 €
Location à la journée en semaine (du lundi au jeudi) - manifestation générant des recettes - particuliers, entreprises ou associations	340 € + caution 1 000 €	440 € + caution 1 000 €	340 € + caution 1 000 €	440 € + caution 1 000 €
Location cuisine seule hors week-end	100 € + caution 1 000 €		100 + caution 1 000 €	

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Unanimité

CONVENTION DE PRESTATION DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux aléas des agents techniques, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer le déneigement sur la commune.

Ce prestataire est déclaré en auto-entrepreneur et interviendra sur demande au vu des nécessités. Le matériel nécessaire à cette mission est mis à disposition par la collectivité. Afin de définir les conditions d'exercice, il est proposé de signer une convention dont il est fait lecture. Cette dernière entre en vigueur à compter du 21-02-2025.

Alexandre MENIS demande des compléments d'informations et notamment en rapport aux assurances. Il est précisé qu'il s'agit bien d'une prestation de service avec mise à disposition du matériel de la commune. Celui-ci est régulièrement assuré et notre compagnie d'assurance a été informée de cette convention. Aucun changement de tarif ne sera appliqué. Le prestataire est également assuré de son côté pour ces interventions sur nos voiries.

Jean-Paul BANCEL demande une confirmation du tarif horaire. Il est effectivement précisé qu'au moment des négociations il avait été indiqué un tarif horaire de 25 € net. Entre temps, le prestataire a dû modifier sa tarification avec TVA suite à l'évolution de la législation sur les auto-entrepreneurs, ce qui porte le nouveau tarif à 30 € TTC/heure.

Marc CROUZET fait remarquer que cela est plus onéreux que le salaire des employés. Mr le Maire répond qu'effectivement cela a un coût supérieur mais que la collectivité n'a pas vraiment le choix au vu de la situation et de l'urgence de ces interventions. Marc CROUZET demande également comment cela se passe en cas d'accident. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a bien une assurance pour couvrir la commune et le prestataire.

Raphaël RANCON demande si cela coûte plus cher le weekend. Il est confirmé que non, le tarif est le même les weekends, les jours fériés et les nuits. Les employés techniques, eux, ont des heures supplémentaires dans ces cas-là. Raphaël RANCON fait remarquer que la sableuse n'apparaît pas dans la liste du matériel mis à disposition. Il est précisé qu'effectivement cela sera ajouté à la convention.

Le Conseil Municipal valide cette demande : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. Les travaux du centre bourg débuteront début Mars 2025 jusqu'à mi-juillet environ. L'entreprise MAZET TP procédera à la déconstruction de la ruine « Dignonnet » à partir du 17 Mars 2025.
2. Des panneaux informant de la mise en vente des terrains constructibles route de Coursoux vont être installés aux carrefours d'Aulagny et de la Collange ainsi que sur le terrain lui-même. Une personne a déjà contacté la mairie pour se renseigner.
3. Monsieur le Maire, Emmanuel MOULIN et la secrétaire de mairie Sylvie ROCHEDIX ont suivis une visio-conférence avec la Sous-Préfecture de BRIOUDE sur la gestion des biens de sections. Ce point sera évoqué lors d'un futur conseil municipal.
4. Le prochain conseil municipal est fixé au 11 Avril 2025 à 20h00 en mairie.
5. La carte grise pour le « Berlingo » de l'auberge est enfin arrivée. Ce véhicule va être mis en vente.

Le Maire,
Gilles JURY



La Secrétaire de Séance,
Martine MOULIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Martine Moulin", written in a cursive style.